

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 13 septembre 2021 à 19 heures, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence du maire Marc-André Plante et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Nathalie Lepage
Yan Maisonneuve	Marc-André Michaud
Caroline Desbiens	

formant quorum.

Était absent le conseiller monsieur Robert Brisebois.

Étaient également présents monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint - développement durable et directeur général par intérim, monsieur Sylvain Dufresne, directeur général adjoint - services de proximité, et Me Jean-François Milot, greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO : 571-09-2021

PROPOSÉE PAR : Éric Fortin
APPUYÉE PAR : Jacques Demers

QUE la séance soit ouverte à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ÉLUS CONCERNANT UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR, LE CAS ÉCHÉANT

Le conseiller monsieur Simon Paquin et la conseillère madame Nathalie Bellavance déclarent leur intérêt concernant le point 9.4 de l'ordre du jour, « *Adoption de la résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 700 000 \$ qui sera réalisé le 28 septembre 2021* », et s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter sur ce sujet.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO : 572-09-2021

PROPOSÉE PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉE PAR : Yan Maisonneuve

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 5 (I) « *Dépôt séance tenante d'une pétition par un citoyen pour l'amélioration du skatepark à La Plaine* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2021

RÉSOLUTION NO : 573-09-2021

PROPOSÉE PAR : Éric Fortin
APPUYÉE PAR : Simon Paquin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021 soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉPÔTS

RÉSOLUTION NO. : 574-09-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires des 18 août, 25 août et 1^{er} septembre 2021 ainsi que de la séance extraordinaire du 23 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 575-09-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat du cahier d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 798.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 576-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-926-REC du comité exécutif du 25 août 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 6 juillet au 8 août 2021, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 577-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-927-REC du comité exécutif du 25 août 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 8 août 2021, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 578-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-928-REC du comité exécutif du 25 août 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 579-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-965-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du relevé des règlements de litiges, pour la période du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021, le tout conformément à l'article 79 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 580-09-2021

II EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt d'une correspondance d'Élections Québec du 9 septembre 2021 concernant le nom de la formation politique « Mouvement Terrebonne – Équipe Mathieu Traversy ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 581-09-2021

II EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt d'une correspondance d'Élections Québec du 9 septembre 2021 concernant le nom de la formation politique « Alliance démocratique Terrebonne – Équipe du maire Marc-André Plante ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 582-09-2021

II EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt séance tenante d'une pétition d'un citoyen pour l'amélioration du skatepark à La Plaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

Les questions ont été lues par une conseillère en communication à la Direction des relations avec les citoyens et des communications, et répondues par le maire, un(e) conseiller(ère) municipal(e) ou un représentant de la Ville qui a été désigné lors de cette séance.

8. DIRECTION GÉNÉRALE - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLUTION NO. : 583-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-823-REC du comité exécutif du 13 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 812, intitulé « *Règlement permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 6 296 065 du cadastre du Québec situé au 2765, montée Gagnon, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chap. S-4.1.1)* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 584-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-890-REC du comité exécutif du 18 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 641-4, intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 641 décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots ou parties des lots, tous du cadastre du Québec, dont les numéros sont les suivants : le lot 4 063 296, le lot 4 063 311, une partie des lots 2 921 868, 2 921 871 et 3 358 446, le lot 2 921 870, le lot 2 921 865, des parties du lot 2 922 069 et le lot 2 922 075, le lot 2 921 873, une partie du lot 2 922 073, une partie du lot 5 415 719, le lot 4 223 496, une partie des lots 4 223 498 et 4 223 499, le lot 4 223 501, une partie du lot 2 922 072, des parties du lot 3 440 539, le lot 2 922 082, une partie du lot 2 125 690, le nouveau lot 2 920 366 ainsi que des parties des lots 2 922 079 et 2 922 080 et de la parcelle 2 du lot 4 660 665 à des fins municipales de réserve foncière de corridors de biodiversité, de boisé et d'espace vert et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 45 226 700 \$, et ce, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 75 226 700 \$ et de modifier le terme de l'emprunt à 20 ans ».*

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 585-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-966-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la *Semaine de la sécurité ferroviaire* qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021 au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

QUE le conseil municipal mandate l'Organisation municipale de la sécurité civile afin de promouvoir la *Semaine de la sécurité ferroviaire*.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Marie-Pier Triganne du CN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 586-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-967-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la convention de bail à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Holding Rubino inc. portant sur le local situé au 710, boulevard des Seigneurs (local 316 – Bureau des citoyens), d'une superficie de 1 680 pieds carrés, représentant un loyer de base de 22 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, soit pour un montant total de 141 649,20 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2024, aux fins de renouvellement de la location, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail joint au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention de bail incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette somme soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 587-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-969-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la nomination de Me Louis-Alexandre Robidoux, avocat et chef de division par intérim – affaires juridiques, à titre d'assistant-greffier par intérim à compter du 13 septembre 2021, et ce, jusqu'au comblement permanent de ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 588-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-970-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le règlement numéro 41 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, intitulé « *Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'un nouveau supprimeur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant et autorisant un emprunt au montant de 3 201 200 \$* », le tout conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 589-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-971-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

ATTENDU la résolution CE-2021-971-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021 abrogeant la résolution CE-2017-1322-DEC;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne officialise la création du bureau de projet dédié à l'application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (Loi 26).

QUE le conseil municipal confirme l'autonomie et l'indépendance du bureau de projet et de ses membres en regard de toute tentative d'influence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADMINISTRATION ET FINANCES

RÉSOLUTION NO. : 590-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-892-REC du comité exécutif du 18 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 780-1, intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 780 prévoyant la tarification 2021 pour l'utilisation d'un bien* ».

ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, afin d'y amender l'annexe « P » ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 591-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-893-REC du comité exécutif du 18 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 780-2, intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 780 prévoyant la tarification 2021 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, afin d'y amender l'annexe « E » ».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 592-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-972-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

ATTENDU la résolution CE-2021-972-REC du comité exécutif du 8 septembre abrogeant la résolution CE-2004-878-DEC et modifiant le sixième paragraphe de la résolution CE-2004-524-DEC;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte une nouvelle résolution pour l'encadrement de la gestion des quittances, soit :

QUE pour les contrats ou les travaux donnant une ouverture à une hypothèque légale, les responsables des contrats ou des travaux doivent s'assurer du suivi des quittances de l'entrepreneur général et des sous-contractants ayant produit une dénonciation de contrat, minimalement avant l'acceptation provisoire des travaux et au décaissement de la retenue finale.

QUE pour tous les autres appels d'offres ne donnant pas ouverture à une hypothèque légale, les responsables des contrats ou des travaux doivent s'assurer d'obtenir les quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé avant l'acceptation provisoire des travaux et au décaissement de la retenue finale ainsi qu'au besoin en cours de mandat.

QUE les devis doivent obligatoirement être libellés en conséquence par les directions concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller monsieur Simon Paquin et la conseillère madame Nathalie Bellavance, ayant préalablement déclaré leur intérêt concernant le point 9.4 de l'ordre du jour de la séance, s'abstiennent de prendre part aux délibérations et à la décision sur ce sujet.

RÉSOLUTION NO. : 593-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-973-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 700 000 \$ qui sera réalisé le 28 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
714	1 350 000 \$
759	2 000 000 \$
763	1 075 000 \$
769	350 000 \$
773	500 000 \$
774	550 000 \$
768	875 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 714, 759, 763, 769, 774 et 768, la Ville de Terrebonne souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le financement des règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière ou la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE TERREBONNE
801 BOULEVARD DES SEIGNEURS
TERREBONNE QC J6W 1T5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière ou la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 714, 759, 763, 769, 774 et 768 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT – TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO. : 594-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-831-REC du comité exécutif du 13 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 761, intitulé « *Règlement décrétant l'ajout de trottoirs sur multiples rues et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 8 710 000 \$* ».

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 595-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-835-REC du comité exécutif du 13 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 746, intitulé « *Règlement décrétant des travaux d'aménagement paysager, de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage sur la rue Campagnol et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 430 000 \$* ».

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 596-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-894-REC du comité exécutif du 18 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 795, intitulé « *Règlement d'emprunt permettant l'acquisition de véhicules légers et lourds ainsi que de certains équipements et accessoires et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 531 300 \$* ».

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums*

dans les municipalités, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 597-09-2021

Le conseiller **Éric Fortin** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 419-3 modifiant le règlement numéro 419 concernant la circulation des camions et des véhicules outils, afin de permettre le transit entre l'avenue Claude-Léveillé et la montée Valiquette.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 598-09-2021

Le conseiller **Yan Maisonneuve** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 800 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de couches lavables et de culottes d'entraînement à la propreté lavables.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 599-09-2021

La conseillère **Nathalie Ricard** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 801 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène féminine lavables.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 600-09-2021

Le conseiller **Yan Maisonneuve** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 802 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de lames déchiqueteuses pour tondeuses et tracteurs à gazon ou de tondeuses manuelles.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 601-09-2021

La conseillère **Nathalie Ricard** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 803 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 602-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-932-REC du comité exécutif du 25 août 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (« TECQ ») qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à être la seule responsable et dégage le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE le conseil municipal entérine le contenu et autorise la Direction du génie et de l'environnement à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH ») la programmation des travaux jointe au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante et tout autre document exigé par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme de la TECQ.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à informer le MAMH de toute modification qui pourrait être apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Terrebonne atteste, par la présente résolution, que la programmation des travaux jointe au dossier décisionnel comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 603-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-977-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde au seul soumissionnaire, **GHD CONSULTANTS LTÉE**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat de services

professionnels SA21-3045 pour la préparation des plans et devis concernant la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640, à la hauteur de l'avenue Urbanova, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 218 620 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'une dépense de 121 862 \$, taxes incluses, à titre de montant provisionnel.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 778 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, préalablement à l'avis de promulgation pour l'entrée en vigueur dudit règlement.

QUE la firme GHD Consultants ltée soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 604-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-979-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-3042 à **NORDMEC CONSTRUCTION INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour des correctifs et la modification des pompes au poste de pompage Marcel-de La Sablonnière, au prix de sa soumission négociée, soit pour une somme de 972 595,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'une contingence maximale de 97 259 \$, taxes incluses, afin de pallier aux conditions existantes et à d'éventuelles modifications nécessaires pouvant survenir en cours de réalisation.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 605-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-984-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

ATTENDU la résolution CE-2021-984-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021 mandatant la Direction de l'administration et des finances afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la définition « *Travaux de stabilisation de talus en bordure de la rivière des Mille-Îles à l'intersection des rues Desjardins et Jacques* » du nouvel objet numéro 11, qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 687.

QUE le montant estimatif de l'objet numéro 11 soit de 162 000 \$ pour des honoraires professionnels requis et le coût des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 606-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-997-REC du comité exécutif extraordinaire du 13 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une dépense additionnelle de 86 782,28 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA19-3002 octroyé à **EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.** (« Eurovia ») afin d'avoir la disponibilité de 787 578,75 \$, taxes incluses, dans le but de respecter les termes de l'entente de principe de règlement avec Eurovia en lien avec la réclamation, majorant ainsi le montant du contrat initial de 9 457 970,28 \$, taxes incluses, à un total de 10 313 729,73 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le document Quittance et transaction à intervenir entre Eurovia et la Ville respectant les termes de l'entente de principe de règlement décrite au dossier décisionnel, incluant toute modification mineure qui pourrait y être apporté ainsi que tout document nécessaire en règlement de cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 607-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-998-REC du comité exécutif extraordinaire du 13 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-3035 à **TISSEUR INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'un bâtiment, incluant des aménagements, pour le futur quartier général de la police sur le lot

6 058 265 du cadastre du Québec, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 68 795 291,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 640-1 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, préalablement à l'avis de promulgation pour l'entrée en vigueur dudit règlement.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 608-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-999-REC du comité exécutif extraordinaire du 13 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'Addenda n° 2 à la convention préalable à la réalisation des travaux (Phase conception), incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner plein effet.

QU'une dépense additionnelle de 45 486,41 \$, taxes incluses, soit autorisée dans le cadre du contrat SA18-3018 octroyé à **LES SERVICES EXP. INC.** pour les frais d'honoraires professionnels supplémentaires, majorant ainsi le montant du contrat de 504 625,28 \$, taxes incluses, à un total de 550 111,69 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 609-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-1000-REC du comité exécutif extraordinaire du 13 septembre 2021;

ATTENDU la résolution CE-2021-1000-REC du comité exécutif extraordinaire du 13 septembre 2021 mandatant la Direction du greffe et des affaires juridiques afin d'entreprendre les procédures judiciaires liées à l'expropriation;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne amende la définition de l'objet numéro 4 du règlement d'emprunt parapluie numéro 760 par « **Acquisition par expropriation de servitudes réelles et perpétuelles pour fins d'utilité publique, permettant la mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur plusieurs lots, faisant l'objet de trois sommaires décisionnels et pour un montant de 655 000 \$** ».

QUE le conseil municipal décrète l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins d'utilité publique pour permettre l'installation de ladite conduite maîtresse d'aqueduc, d'une servitude réelle et perpétuelle affectant une partie des lots 6 048 453 et 6 048 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situés sur Côte de Terrebonne, à l'ouest de la place Alexandre-Cousineau, dans la Ville de Terrebonne, et appartenant à Côte de Terrebonne S.E.C., dont l'assiette a une superficie totale de 6 772,7 mètres carrés.

QU'une dépense de 226 270,80 \$, taxes incluses, soit autorisée afin de permettre cette acquisition.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME DURABLE

RÉSOLUTION NO. : 610-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-955-REC du comité exécutif du 1^{er} septembre 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 25 août 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00244
Opération cadastrale pour la dimension d'un lot
HAROLD TOUSSAINT
3635, rue Beauchemin / Lots 2 919 883 et 3 249 504

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de créer un lot constructible, de façon à permettre :

- a) la réduction de la superficie minimale du lot projeté 6 431 749 du cadastre du Québec à 987,4 mètres carrés, alors que la charte de lotissement « classe A - lot partiellement desservi » du règlement de zonage numéro 1001 (zone 8262-72) prévoit un minimum de 1 500 mètres carrés pour un lot; et

- b) la réduction de la superficie minimale du lot projeté 6 431 750 du cadastre du Québec à 889,2 mètres carrés, alors que la charte de lotissement « classe A - lot partiellement desservi » du règlement de zonage numéro 1001 (zone 8262-72) prévoit un minimum de 1 500 mètres carrés pour un lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 611-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-956-REC du comité exécutif du 1^{er} septembre 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 25 août 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00298
Hauteur d'une clôture
PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.
2430, boulevard des Entreprises / Lot 3 315 676 et 3 785 009

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but d'installer une clôture en cour avant, de façon à permettre :

- a) une augmentation de la hauteur à 1,8 mètre, alors que l'article 232, paragraphe 1, du règlement de zonage numéro 1001 prescrit une hauteur maximale de 1,2 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 612-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-957-REC du comité exécutif du 1^{er} septembre 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 25 août 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00333
Régularisation d'une marge
LUCIE HÉBERT
149, rue de l'Île-Jargaille / Lot 2 888 171

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de permettre :

- a) une marge latérale minimale du bâtiment accessoire de 0,72 mètre, au lieu d'un (1) mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 613-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-958-REC du comité exécutif du 1^{er} septembre 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 25 août 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00339
JONATHAN LÉVESQUE-MONETTE
7881 des Pins / Lot : 5 885 869

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de permettre :

- a) une marge latérale minimale du bâtiment principal de 1,45 mètre, au lieu de deux (2) mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 614-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-959-REC du comité exécutif du 1^{er} septembre 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 25 août 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00314
Réduction d'une marge
CONSTRUCTION LAVAL AUBIN LTÉE
1120, rue Nationale / Lot 3 264 516

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but d'agrandir un bâtiment industriel, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge arrière à 3,9 mètres, alors que la grille des usages et des normes de la zone 9563-57 ainsi que l'annexe A « Chartes des marges » du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge arrière minimale de neuf (9) mètres.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** la demande de PIIA 2021-00315 soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 615-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-954-REC du comité exécutif du 1^{er} septembre 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 25 août 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00325
Réduction du nombre d'étages et du nombre de cases de stationnement
MAUDE CAYOUILLE
Avenue Pierre-Dansereau / Lot 5 312 457

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'une habitation multifamiliale (logement social), de façon à permettre :

- a) la réduction du nombre d'étages à deux (2), alors que l'annexe F-01 du règlement numéro 1009 prévoit un nombre d'étages minimal de trois (3) étages dans le transect « T4- Boulevard urbain »; et
- b) la réduction du nombre de cases de stationnement à zéro (0), alors que l'annexe F-01 du règlement numéro 1009 prévoit un nombre de cases minimal de 1,5 case par logement dont une (1) case de stationnement aménagée soit dans un stationnement intérieur souterrain ou étagée dans le transect T4-01 « T4- Boulevard urbain », totalisant 15 cases de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 616-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-985-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le bail relatif à l'occupation d'une emprise municipale sur la rue Sainte-Marie, entre la Ville de Terrebonne et 2623-5143 Québec inc., sur une portion du lot 2 442 021 du cadastre du Québec, représentant une superficie de 29,7 mètres carrés, pour une période de 12 mois renouvelable automatiquement à chaque année, pour des fins de terrasse permanente pour le restaurant Le Xavier situé au 804, rue St-François-Xavier, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail joint au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit bail incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 617-09-2021

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 810 lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021;

ATTENDU la séance publique du conseil local du patrimoine du 24 août 2021, accompagnée d'une consultation par appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément à l'Arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 (maintenant remplacé par l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021), et l'avis public du 9 août 2021 à cet effet.

ATTENDU QUE le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 810 est de cinq (5);

ATTENDU la recommandation CE-2021-837-REC du comité exécutif du 13 août 2021 afin d'apporter des modifications au projet de règlement numéro 810, pour se conformer à l'article 172 de la *Loi sur le patrimoine culturel* en retirant certains bâtiments qui y sont cités;

ATTENDU la recommandation CLP 2021-03-31.01 du conseil local du patrimoine du 31 août 2021;

ATTENDU la recommandation CE-2021-927-DEC du comité exécutif du 8 septembre 2021 afin de prendre connaissance du dépôt des procès-verbaux du conseil local du patrimoine des 18, 24 et 31 août 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 810, intitulé « *Règlement relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux* ».

QUE la Direction de l'urbanisme durable soit mandatée afin de transmettre une copie du règlement numéro 810 aux propriétaires des biens et immeubles qui y sont cités.

QU'une copie du règlement numéro 810 soit transmise au ministère de la Culture et des Communications pour inscription au registre du patrimoine culturel.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard, Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Réal Leclerc, Jacques Demers, Robert Morin et Marc-André Michaud votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Monsieur le conseiller André Fontaine vote **contre** l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 14 / CONTRE : 1)**

RÉSOLUTION NO. : 618-09-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-321 lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-321 lors de la séance ordinaire tenue le 23 août 2021;

ATTENDU QU'un avis public d'approbation référendaire a été publié le 25 août 2021;

ATTENDU QUE le nombre de demandes écrites reçues des personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-321, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les structures du bâtiment « projet intégré » et « jumelée » pour l'usage du groupe Habitation « Multifamilial 3 logements » dans la zone 8260-35 (intersection du rang St- François et de la montée Gagnon)* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 619-09-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-333 lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-333 lors de la séance ordinaire tenue le 23 août 2021;

ATTENDU QU'un avis public d'approbation référendaire a été publié le 25 août 2021;

ATTENDU QUE le nombre de demandes écrites reçues des personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire est de zéro (0);

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-333, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9463-17 pour y autoriser l'usage « Multifamilial de 13 logements et plus » ainsi que certains usages commerciaux (secteur du PPU des artères commerciales : Mtée Masson/Secteur Nord)* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 620-09-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-329 lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-329 lors de la séance ordinaire tenue le 23 août 2021;

ATTENDU QU'un avis public d'approbation référendaire a été publié le 25 août 2021;

ATTENDU QUE le nombre de demandes écrites reçues des personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire est de zéro (0);

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Brigitte Villeneuve**
APPUYÉ PAR **Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-329, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 9462-55 et 9462-663 à même une partie de la zone 9462-66, d'autoriser dans la zone créée 9462-663 l'usage « Multifamilial 13 logements et plus » et certaines classes d'usages commerciaux* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 621-09-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-337 lors de la séance ordinaire tenue le 23 août 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021, et qu'un avis public a été publié le 25 août 2021;

ATTENDU QUE le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1001-337 est de zéro (0);

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-337 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger l'usage « Résidence pour personnes âgées autonomes de 10 chambres et plus – 1543.1 », d'ajouter l'usage « Résidence collective » et créer les dispositions normatives relatives au stationnement applicable à l'usage « Résidence collective ».

QUE le conseiller **Éric Fortin** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-337.

QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire, prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacé par une demande d'approbation référendaire par demande écrite individuelle ou par pétition, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 622-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-902-REC du comité exécutif du 18 août 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal du 23 août 2021 par la conseillère madame Nathalie Ricard;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 449-4 modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé afin d'assurer sa concordance au règlement numéro 810 relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux.

QUE le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public, pour une période de quinze (15) jours, remplaçant ainsi l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 623-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-903-REC du comité exécutif du 18 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1004-2-005, intitulé « *Règlement modifiant le règlement 1004-2 sur les permis et certificats afin d'assurer sa concordance au règlement 810 relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux ainsi qu'au règlement 1005-042 sur les PIIA* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 624-09-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1009-007 lors de la séance ordinaire tenue le 23 août 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021, et qu'un avis public a été publié le 25 août 2021;

ATTENDU QUE le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1009-007 est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1009-007 modifiant le règlement numéro 1009 afin de modifier les dispositions relatives aux équipements servant à l'entreposage et la collecte des matières résiduelles suite à l'adoption du règlement 729.

QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire, prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacé par une demande d'approbation référendaire par demande écrite individuelle ou par pétition, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NO. : 625-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-989-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021 ainsi que la recommandation d'appui CLOI-2021-08-27/01 de la Commission des sports, loisirs et plein air;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le *Plan directeur des parcs, des équipements et des plateaux extérieurs 2022-2037*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. RESSOURCES HUMAINES

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE – POLICE

RÉSOLUTION NO. : 626-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-974-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Serge Gagnon**
APPUYÉ PAR **Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le Centre de golf Le Versant inc. (« Le Versant ») afin de participer à des activités de chasse et d'effarouchement des oiseaux migrateurs et des bernaches, en période de chasse décrétée par la réglementation fédérale, soit entre le 25 septembre et le 21 décembre 2021.

QUE les tirs se fassent obligatoirement à partir du nord, en direction sud, et en aucun temps en direction d'un sentier.

QUE le Service de police intermunicipal de Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion soit avisé par écrit des journées comprises entre la période mentionnée ci-haut, où Le Versant prévoit participer à des activités de chasse et d'effarouchement.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Le Versant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RÉSOLUTION NO. : 627-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-992-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une dépense de 595 680,88 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8015 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 569-08-2021), pour les services professionnels en géomatique de **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE**, dans le cadre du projet Programme triennal d'immobilisations (PTI) 10007 – Acquisition et gestion de données géospatiales liées aux parcs et espaces verts figurant au PTI 2021-2023.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 628-09-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-993-REC du comité exécutif du 8 septembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une dépense de 595 680,88 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8015 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 569-08-2021), pour les services professionnels en géomatique de **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE**, dans le cadre du projet Programme triennal d'immobilisations (PTI) 10158 – Refonte complète du site Web corporatif figurant au PTI 2021-2023.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit le financement à même le paiement comptant des immobilisations (PCI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

17. DÉPÔT DE PROPOSITIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

RÉSOLUTION NO : 629-09-2021

ATTENDU QUE l'usine Moody située au 251, rue Saint-Louis, a été ravagée par un incendie le 23 août 2021;

ATTENDU QUE cet immeuble a une valeur patrimoniale majeure et fait l'objet d'un processus de citation par la Ville de Terrebonne;

ATTENDU l'urgence de stabiliser et protéger les murs et la tourelle de la Moody avant que les intempéries de l'automne et de l'hiver ne causent des dommages irréversibles;

ATTENDU QUE la motion proposée par le conseiller monsieur André Fontaine est à l'effet que l'usine Moody soit stabilisée et protégée rapidement par une opération de « capage » lors de laquelle les murs et la tourelle de la section patrimoniale seront recouverts de panneaux de bois pour empêcher l'infiltration d'eau et la détérioration de la structure, en attendant sa restauration et sa reconstruction.

Il est, par conséquent, RÉSOLU :

QUE le proposeur, le conseiller monsieur André Fontaine, retire la présente motion avant qu'elle ne soit décidée ou amendée, conformément à l'article 11 du règlement numéro 706 concernant les règles de régie interne des séances du conseil de la Ville de Terrebonne.

RETIRÉE

18. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION ET DE PROJETS DE RÈGLEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

19. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le lundi 4 octobre 2021 à 19 heures.

20. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLUS

22. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSION

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO : 630-09-2021

PROPOSÉE PAR : Yan Maisonneuve
APPUYÉE PAR : Jacques Demers

QUE la séance soit et est levée à 21 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier

